

# TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

## DÉMARCHE À SUIVRE POUR UNE INSCRIPTION AU TDG

L'adulte se présente au Centre de formation des Maskoutains à l'accueil des **SARCA**  
2495, boulevard Laframboise — Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y1  
Tél. : 450 771-2930, poste 6575

Du **lundi au vendredi**  
de 8 h 30 à 16 h  
de 17 h à 20 h  
**lundi, mardi et mercredi seulement**

Dans le but d'assurer l'ouverture du dossier scolaire et la transmission des résultats en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEER), l'adulte doit apporter tous les documents énumérés ci-dessous. La secrétaire pourra alors remettre une consigne (feuille rose) à l'adulte sur laquelle sera indiquée la date de passation du TDG. L'adulte devra présenter la consigne à son arrivée à la salle d'examen du CFM.

### Documents obligatoires à fournir pour l'inscription :

- L'original du certificat de naissance** comportant le nom des deux parents (le grand format de l'État civil) pour le demander : [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca)

Pour les personnes nées hors Québec, un document officiel reconnu soit :

- Le **certificat de citoyenneté** canadienne ou la **carte de résident permanent** ou la **confirmation de résidence permanente** (IMM -5292)
- **et**
- le **certificat de sélection du Québec** (CSQ)

- L'original du bulletin scolaire** de la dernière année complétée (daté du mois de juin) ou du relevé de notes, du relevé des apprentissages ou du relevé des acquis;

- Une **photo récente** format 5 cm sur 5 cm laquelle sera conservée au dossier scolaire.

**À NOTER : LES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT LE CENTRE DE FORMATION DES MASKOUTAINS (CFM) S'INSCRIVENT SUR PLACE.**

LA PASSATION DU TDG SE TIENDRA À L'ADRESSE SUIVANTE :

Centre de formation des Maskoutains (CFM)  
2495, boulevard Laframboise – Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y1  
Tél. : 450 771-2930, poste 6575

# Guide d'information à l'intention des candidates et des candidats

## Préalables fonctionnels

Le test de développement général (TDG) s'adresse aux personnes qui désirent s'inscrire à un programme de formation professionnelle ou accéder à l'industrie de la construction. Il faut être âgé de 16 ans et plus pour être admis au TDG et avoir atteint l'âge de 18 ans au moment de l'admission en formation professionnelle.

Il évalue la capacité à :

- ◆ traiter l'information
- ◆ communiquer par écrit
- ◆ résoudre des problèmes
- ◆ saisir des concepts

**Pour être admissible** à la formation professionnelle :

- ◆ la personne doit s'assurer qu'elle possède les préalables spécifiques de langue d'enseignement et de mathématique reliés au programme de son choix s'il y a lieu;
- ◆ et elle doit réussir le test de développement général (TDG).

Ces deux conditions **sont indissociables** et constituent ce qu'on appelle les  
« préalables fonctionnels »

## Description des différentes parties du TDG

### **Sous-test 1 : Raisonnement mécanique**

Le sous-test raisonnement mécanique comporte une série d'illustrations de différents mécanismes où il faut identifier le résultat.

### **Sous-test 2 : Sciences**

Le sous-test sciences comporte des items qui permettent d'évaluer la compréhension des notions en sciences physiques et biologiques.

### **Sous-test 3 : Résolution de problèmes**

Le sous-test résolution de problèmes comporte des problèmes à résoudre en mathématique.

#### **Sous-test 4 : Compréhension de l'écrit**

Le sous-test compréhension de l'écrit permet de saisir le sens d'un texte.

#### **Sous-test 5 : Maîtrise de la langue**

Le sous-test maîtrise de la langue est divisé en quatre parties et consiste à évaluer les connaissances et les particularités de la langue française.

Les réponses aux questions sont à **choix multiples**.

### Séquence et durée

Le TDG comprend **cinq parties** qui seront administrées dans l'ordre indiqué ci-dessous. Le temps alloué pour la passation du TDG est de **trois heures**.

Voici le temps alloué à chacune des parties :

#### **Consignes initiales**

Directives sur la façon de remplir la feuille-réponse, déroulement de la passation du TDG, distribution du matériel, etc. 15 minutes

#### **Première partie : Raisonnement mécanique (19 questions)**

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la première partie 15 minutes

#### **Deuxième partie : Sciences (15 questions)**

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la deuxième partie 10 minutes

#### **Troisième partie : Résolution de problèmes (27 questions)**

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la troisième partie 30 minutes

#### **Pause**

15 minutes

#### **Quatrième partie : Compréhension de l'écrit (19 questions)**

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la quatrième partie 25 minutes

#### **Cinquième partie : Maîtrise de la langue (20 questions)**

- ◆ Lecture des consignes et exemples 5 minutes
- ◆ Durée de la cinquième partie 15 minutes

### **DURÉE TOTALE**

---

**150 minutes**

### Seuil de réussite

Pour réussir le test de développement général (TDG) il faut obtenir la note de **45 % et plus**.

## En cas d'échec

La personne qui a subi un échec au TDG peut se présenter à nouveau à ce test **une seule fois et après un délai d'un an** suivant la date de transmission du premier résultat. La personne peut également poursuivre ses études en formation générale afin de satisfaire aux préalables scolaires exigés ou réussir les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) de cinquième année du secondaire qui permettent d'accéder à la formation professionnelle.

**Notez que toute personne ayant pris connaissance d'un examen, en tout ou en partie, et qui décide de ne pas compléter celui-ci, se verra accorder un échec.**

## Transmission du résultat du TDG

L'adulte qui réussit le TDG recevra ultérieurement par la poste de la **Direction de la sanction des études du MEES (ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur)** un relevé de notes attestant de la réussite du test.

Toutefois, un relevé pourra vous être émis sur demande.

En cas d'échec, l'adulte sera informé par la commission scolaire, par lettre, de la procédure à suivre afin de se prévaloir de son droit de reprise.

## Consignes à suivre

- Lorsqu'un adulte copie ou aide délibérément une autre personne, il convient de lui retirer sa copie et de l'inviter à quitter les lieux. L'adulte subit alors un échec.
- Les cellulaires ou tous les autres appareils de communication doivent être fermés et rangés dès l'entrée en salle d'examen. Le non-respect de cette règle entraînera automatiquement un échec.
- Il est important de se présenter, pour la passation du TDG, disposé et détendu.
- Il est primordial d'être à l'heure, car le retard entraîne le refus à la salle d'examen et reporte à une date ultérieure la passation du TDG.
- Il est essentiel de lire les consignes et d'écouter les directives de façon attentive afin d'éviter les erreurs.
- Le matériel **nécessaire et permis** (crayon, efface, papier brouillon et calculatrice non programmable) est fourni sur place. Vous n'avez rien à apporter.